



Règlement Passeport-Vacances Vallée de Joux

Le présent règlement définit les termes et conditions régissant l'organisation des activités proposées par l'association Passeport-Vacances Vallée de Joux (PVVJ) au travers du site <https://passeport-vacances-vdj.ch>.

Participant·e

Le terme « participant·e » désigne tout·e enfant qui s'inscrit aux activités du Passeport Vacances, et de fait est appelé·e à y participer.

Conditions particulières

Ce règlement est susceptible d'être complété par des conditions particulières propres aux différentes activités. En cas de contradictions entre le règlement et les conditions particulières, les conditions particulières sont déterminantes.

Objectifs

Durant les vacances scolaires d'automne, le PVVJ offre aux participant·e·s, une palette d'activités uniques, qui sera étoffée d'année en année.

Coût

Le coût des activités proposées lors du PVVJ est de CHF 8.-/activité. Certaines activités étant plus onéreuses, le PVVJ se réserve le droit de demander une participation supplémentaire qui sera annoncée dans le détail de l'activité si cela venait à être le cas.

Destinataires

Le Passeport Vacances est destiné à tous les enfants habitant la Vallée de Joux, de 7 à 16 ans (correspondant à la 4^e jusqu'à la 11^e année pour les enfants scolarisés).

Choix d'activités

Les participant·e·s constituent eux-mêmes leur programme d'activités, en combinant leurs disponibilités et les activités proposées selon leur âge. Ils peuvent choisir jusqu'à 9 activités (minimum 6). Le nombre d'activités attribuées dépendra, exceptionnellement pour cette édition, du nombre d'inscriptions, nous vous remercions pour votre compréhension.

Durée des activités

Les activités proposées sont de différentes durées, de quelques heures à la journée entière. La durée effective de chaque activité est indiquée sur le programme d'activité sur le site du PVVJ (<https://passeport-vacances-vdj.ch/activites>).

Équipements particuliers

Certaines activités requièrent des équipements particuliers (chaussures de marches, rehausseur, équipement pour le froid, etc.). Ceux-ci sont clairement indiqués dans le détail de chaque activité ainsi que dans le courriel de confirmation. Les participant·e·s non-équipé·e·s se verront refuser l'accès aux activités par souci de sécurité.

Certaines activités requièrent la signature d'une décharge par un parent ou une personne responsable. Celle-ci est transmise avec la confirmation de l'activité et devra être retournée selon les indications qui y figure. Les participant·e·s sans décharge signée se verront refuser l'accès aux activités par souci de sécurité.

Horaires

Les parents veilleront à ce que les participant·e·s respectent l'horaire des activités. En cas de retard, il est de la responsabilité du représentant légal de l'enfant de prévenir la personne organisatrice de l'activité (son numéro sera transmis en même temps que la confirmation de l'activité). En cas de déplacement, les enfants ne seront pas attendus, ils seront considérés comme absents et ne seront pas sous la responsabilité du PVVJ.

Les participant·e·s sont encadré·e·s pendant leurs activités par des adultes responsables, soit dès le point de rendez-vous et jusqu'au retour de l'activité. En dehors des heures de prise en charge, le PVVJ n'est pas responsable des enfants.

Retour après une activité

Lors de l'inscription, les parents informent si l'enfant peut quitter seul le lieu de retour ou si une personne responsable vient le chercher.

Inscription et paiement

Une marche à suivre détaillée et le programme des activités se trouvent sur le site <https://passeport-vacances-vdj.ch> (onglets « Programme » et « Enfant »).

Le PVVJ ne peut garantir que toutes les activités choisies seront attribuées, nous faisons appel à la compréhension et à la bonne volonté de chacun.

Les participant·e·s s'inscrivent selon leurs préférences (1^{ère} activité inscrite = 1^{ère} priorité ; 2^e activité inscrite = 2^e priorité, etc...). L'inscription pour une activité n'est pas une garantie de participation. L'attribution des activités se fait au terme du délai d'inscription (la priorité est donnée aux enfants résidant à la Vallée de Joux).

Un courriel de confirmation est ensuite transmis aux participant·e·s. **Dès lors, le paiement doit être effectué sous 10 jours afin de valider l'inscription.** En cas de non-paiement dans ce délai, la ou les activités concernées sont remises en vente lors de la bourse aux places restantes.

Nous prions les parents rencontrant des difficultés financières de bien vouloir nous contacter au 076 602 04 87.

Bourse aux places restantes

Après le délai d'inscription, une bourse aux places restantes est organisée, dont la date, les horaires et le lieu sont indiqués sur le site internet du PVVJ, sous l'onglet inscriptions (<https://passeport-vacances-vdj.ch>). Les personnes intéressées ont la possibilité d'acheter les activités restantes, le paiement s'effectue sur place en espèces ou par twint.

Accompagnant·e·s

Pour certaines activités, un accompagnement est mis en place par le PVVJ.

Toute personne majeure qui souhaite encadrer une activité peut s'inscrire en tant que bénévole en envoyant une demande via le site internet, ou en le précisant lors de l'inscription de son enfant.

Chaque famille est encouragée à proposer une personne bénévole.

Annulation

Le PVVJ peut être contraint de manière exceptionnelle à annuler une activité. Les participant·e·s concerné·e·s en seront informé·e·s et dans la mesure du possible de nouvelles activités proposées.

Les activités qui dépendent du temps (information indiquée dans le détail de l'activité) peuvent être annulées si la météo ne permet pas d'organiser l'activité en toute sécurité. Ces annulations ne donnent pas droit à une activité de remplacement. Une activité peut être annulée par manque d'accompagnement. Les activités annulées ne sont en principe pas remplacées.

Après la confirmation d'inscription, les participant·e·s sont tenus de prendre part aux activités dans leur intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué. Sur certificat médical, ou en cas de force majeure, le PVVJ rentrera en ligne de compte pour un éventuel remboursement.

En cas de problèmes disciplinaires lors des activités, le·a participant·e peut être exclu·e d'une activité voir même de la totalité de ses activités.

Absence

Les absences doivent être annoncées au plus tôt au PVVJ, au 076 602 04 87 ou à la personne encadrant l'activité si l'absence survient durant la journée où se déroule l'activité.

Assurances et responsabilité

Les participant·e·s doivent obligatoirement être au bénéfice d'une assurance accidents privée, maladie et responsabilité civile. Le PVVJ n'assume aucune responsabilité en cas d'accident, maladie, vol ou dommages causé à autrui.

Les participant·e·s qui prennent des médicaments, ont des problèmes de santé ou des allergies, sont priés d'en avertir le PVVJ lors de leur inscription, qui en informera le fournisseur d'activité et/ou l'accompagnateur.

Nous sommes actuellement en contact avec une fondation qui pourrait nous permettre de pouvoir proposer ces activités également à des enfants porteurs de handicap. Dans le cas où votre enfant est concerné, n'hésitez pas à nous l'indiquer lors de son inscription et nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Prohibition de l'alcool et du tabac

Durant toutes les activités du Passeport-Vacances, il est interdit aux participant·e·s de consommer de l'alcool ou des substances illicites, de fumer ou vapoter. Le PVVJ se réserve le droit d'exclure les participant·e·s qui ne respecteraient pas cette consigne.

Traitement de données personnelles

Durant les activités, du contenu multimédia peut être pris ; les participantes et participants peuvent être photographiés ou filmés. Le PVVJ se réserve le droit d'utiliser ces photos et vidéos, de manière anonyme, à des fins de promotion sur le site internet, les réseaux sociaux, pour des publications internes et externes et de les partager avec les fournisseurs d'activités.

Les personnes ou parents qui ne désirent pas que les participant·e·s soient pris en photo et/ou vidéo sont priés de le signaler lors de l'inscription.

Les coordonnées des participant·e·s sont communiquées aux fournisseurs d'activités, et les coordonnées des fournisseurs d'activités sont communiquées aux participant·e·s. La liste des participant·e·s à chaque activité peut être fournie aux parents qui souhaiteraient effectuer du covoiturage sur demande par e-mail à info@passeport-vacances-vdj.ch (en cas de refus, les parents souhaitant ne pas partager leur numéro de téléphone sont priés de s'annoncer à cette même adresse e-mail).

L'inscription au Passeport-Vacances atteste que vous avez pris connaissance et acceptez le présent règlement.